

## FICHE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DES GRADES

DEPARTEMENT : INDRE ET LOIRE

PHOTO  
Obligatoire

Date de l'examen : .....Lieu de l'examen : .....

Melle <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>	Mr <input type="checkbox"/>	Nom :	Prénom :
Date de Naissance :				Age :
<i>Email obligatoire pour la convocation à l'examen</i>				
N° de Licence (de la saison en cours) :				
Nom du Club :			N° du Club :	
<b>GRADE PRESENTE</b> <i>Mettre une croix dans la case correspondante</i>				<b>Points de bonification des stages effectués par les experts fédéraux</b>
	<b>1<sup>er</sup> Dan</b>	<b>2<sup>ème</sup> Dan</b>	<b>3<sup>ème</sup> Dan</b>	Points de Bonification stages :
<b>Karaté FULL CONTACT</b>				<b>1 point</b> <input type="checkbox"/> <b>2 points</b> <input type="checkbox"/> <b>3 points</b> <input type="checkbox"/>
<b>VOIE TRADITIONNELLE :</b>				
<input type="checkbox"/>				

Date d'obtention	
Ceinture marron	Date :
1 <sup>er</sup> Dan	Date :
2 <sup>er</sup> Dan	Date :

Unités de valeur déjà obtenues et dates d'obtention dans le grade présenté			
UV 1 : techniques en shadow	Date :	UV 4 : assaut dirigé	Date :
UV 2 : travail technique conventionnel	Date :	UV 5 : percussion	Date :
UV 3 : enchaînements techniques	Date :	UV 6 : assaut libre	Date :

**Signature du Candidat :**

**IMPORTANT :** Le dossier de candidature est à renvoyer **30 jours avant la date de passage** à :

- Philippe Cordier, 20 rue des Cèdres, 37260 Monts** avec les éléments suivants :
- La fiche d'inscription ci-dessus remplie par le candidat,
- Un chèque d'un montant de **50 €** à l'ordre du CD37 Karaté,

**A présenter le jour de l'examen :**

- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- Le passeport dûment rempli (grades et certificat médical)
- AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE**
- TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYE**

**Divers :**

- En cas de désistement, le droit d'inscription sera remboursé et les frais de dossier gardés par le département.
- L'ensemble des examens se déroulera à Huis Clos, seul 1 professeur par club est autorisé sur présentation de sa carte d'enseignant.
- Horaires de passage seront indiqués sur votre convocation